



Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 019-211915301-20220316-2022029-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MARS 2022

### DELIBERATION N° 2022/009 Solidarité Ukraine

**DATE DE CONVOCATION**  
10 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux,  
Le seize mars à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU.

**DATE D'AFFICHAGE  
DU COMPTE RENDU**  
17 mars 2022

**Etaient présents** : Philippe VIDAU, Maire  
Mesdames et Messieurs les Adjoints :  
Lucette TRALEGLISE - Annie PASCAREL- Michel DONZEAU - Helga REMY - Jean-  
Pierre LABORIE.

Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Marie-Christine VERGNE, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Gisèle  
PERIER-BRIENCHON, Monique MANIERE, Jean-François BORDAS, Pierre Jean  
VIALLE, Christophe BELLINA, Sophie CHEVREUX, Francine DARLAVOIX, Christelle  
CHATAURET, Karine DESCHAMPS, William POUMEAU, Denis VEYSSIERE, Gilbert  
JAUGEAS, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
En exercice : 27  
Présents : 26  
Votants : 26**

**Absents excusés** :  
Dorian POUMEAUD donne pouvoir à Michel DONZEAU  
Johanna GERAUD : excusée  
Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT donne pouvoir à Delphine SARCOU

forment la majorité des membres en exercice.  
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.  
Robert DALLES a été élu secrétaire de séance.

Depuis le déclenchement du conflit Russo-Ukrainien, un formidable élan de solidarité s'est manifesté à travers la France.

La commune, dès les premiers instants s'est impliquée dans la réflexion pour la mise en place ordonnée de soutiens, divers et variés, avec les services de la Préfecture et de l'Association des Maires de la Corrèze (Monsieur Philippe VIDAU est le référent sur la Corrèze).

En support de l'Entreprise PONTHER qui a déjà organisé une collecte, la collectivité doit s'engager à être active et facilitatrice pour relayer auprès du public et des associations cette démarche de solidarité avec la population ukrainienne.

Restera à mettre en place une logistique et communication efficaces → les élus référents sont Helga REMY et Jean-Pierre LABORIE.

Les élus peuvent se rapprocher de Monsieur LABORIE pour intégrer l'équipe.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents  
Le Conseil Municipal,**

- DONNE un avis favorable à cette démarche.
- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire

Philippe VIDAU

